

Questions orales

En ce qui concerne la deuxième partie de la question, je me renseignerai auprès des fonctionnaires en cause, mais vu ce que le député a dit et la question qu'il a posée, je doute de l'exactitude de ses renseignements. Je me pencherai cependant sur cette affaire.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

ON DEMANDE DE RÉSERVER À DES CANADIENS LES POSTES DE CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre ou un de ses collaborateurs ont-ils reçu une requête du ministère des Transports en vue de faire immigrer des contrôleurs de la circulation aérienne congédiés aux États-Unis ou des contrôleurs de tout autre pays? Le ministre assurera-t-il aux députés et aux Canadiens que les compétences de contrôleur aérien ne seront pas jugées importables et que les emplois disponibles de contrôleur de la circulation aérienne seront accordés à des Canadiens?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, en réponse à la première partie de la question, ni le ministre, ni, à ma connaissance, aucun fonctionnaire de son ministère n'ont fait de démarche en ce sens. Quant à la deuxième partie de la question, je répondrai que la chose est peu probable à cause du nombre de contrôleurs aériens bien formés au Canada. Nous sommes toujours disposés à favoriser la formation de Canadiens quand l'occasion se présente.

L'EMBAUCHE POSSIBLE DE RESSORTISSANTS AMÉRICAINS

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): C'est au ministre des Transports que je pose ma question supplémentaire, madame le Président. Transports Canada songe-t-il sérieusement à embaucher des contrôleurs du trafic aérien qui ont été congédiés aux États-Unis? Dans l'affirmative, pourquoi y songe-t-il? Dans le cas contraire, le ministre pourrait-il donner aux Canadiens l'assurance que les postes vacants de contrôleurs du trafic aérien ne seront pas comblés par des contrôleurs qui ont été congédiés aux États-Unis et qu'ils seront offerts uniquement à des Canadiens? Pourrait-il leur donner maintenant cette assurance?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Non, madame le Président, je ne puis leur donner cette assurance. Je trouve que puisque nous avons du mal à recruter des contrôleurs du trafic aérien, nous ne devons pas écarter la possibilité d'embaucher quelques Américains si nous ne trouvons pas de Canadiens qui acceptent de travailler à un moment quelconque dans une région donnée. Si je refuse de donner cette assurance aux Canadiens, c'est que nous pourrions admettre des exceptions à la règle, de sorte que je risquerais d'être accusé d'avoir menti à la Chambre des communes, ce qu'évidemment je n'ai jamais fait. S'il est une chose absolument certaine, c'est qu'aucune décision ne serait prise en ce qui concerne leur embauche à l'insu du ministre.

● (1440)

LES CHEMINS DE FER

L'INCIDENCE DES ORDONNANCES SUR LES FRAIS SUR LES ABANDONS D'EMBRANCHEMENTS

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, je voudrais poser au ministre des Transports une question dont je lui ai donné préavis il y a deux ou trois semaines. Elle a trait aux ordonnances sur les frais qu'appliqueront le CN ou le CP pour abandonner des embranchements. Le ministre trouve-t-il équitable que, dans leurs ordonnances de frais, le CN ou le CP peuvent inclure quatre catégories de frais dont trois s'appliquent à nouveau même si une voie ferrée est abandonnée? Dans certains cas, le coût d'une voie sera censé s'élever à 2 millions de dollars, alors qu'en réalité il ne sera que de \$200,000 ou \$300,000. Le ministre estime-t-il que la façon d'agir des sociétés ferroviaires est acceptable?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je suis persuadé que Votre Honneur comprend très bien la question, mais, pour ma part, je ne sais pas si je la comprends. Le député m'a demandé d'examiner la question il y a quelques jours, car c'est de toute évidence une question fort compliquée. J'ai donc demandé aux fonctionnaires de mon ministère d'examiner la question de concert avec la CCT, mais je n'ai pas encore reçu de réponse. Je tenterai d'en obtenir une le plus tôt possible pour la transmettre à mon honorable ami. Toutefois, comme la question est de nature technique, je n'ose pas lui donner une opinion aujourd'hui.

M. Malone: Madame le Président, je reconnais que cette question est complexe et je suis gré au ministre de sa réponse.

ON DEMANDE D'ÉTENDRE LES POUVOIRS DE RECOMMANDATION DE LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

M. Arnold Malone (Crowfoot): J'aimerais poser au ministre une question supplémentaire. Je pense que ces deux questions sont parallèles et compliquées. Puisque le ministre doit adresser des instances à la CCT, pourrait-il remettre à l'étude encore une fois la question de limiter le mandat de la CCT pour qu'elle ne puisse abandonner ou maintenir une ligne que pendant cinq ans, ainsi que le privilège qu'elle a de pouvoir recommander d'inclure dans le réseau ferroviaire de base une ligne pour laquelle elle a déjà reçu une demande d'abandon? Car, sans les deux, soit les ordonnances sur les frais et les recommandations relatives au réseau de base, tous les embranchements des Prairies risquent un jour ou l'autre, tôt ou tard, de disparaître. Accepterait-il de faire également cette recommandation à la CCT?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, cette possibilité existe à l'heure qu'il est. En effet, elle peut recommander au ministre qu'une ligne fasse partie du réseau ferroviaire de base. Cependant, c'est le ministre lui-même qui doit décider si cette ligne doit ou non en faire partie. Cependant, je le répète, elle peut toujours recommander au ministre d'agir en ce sens.